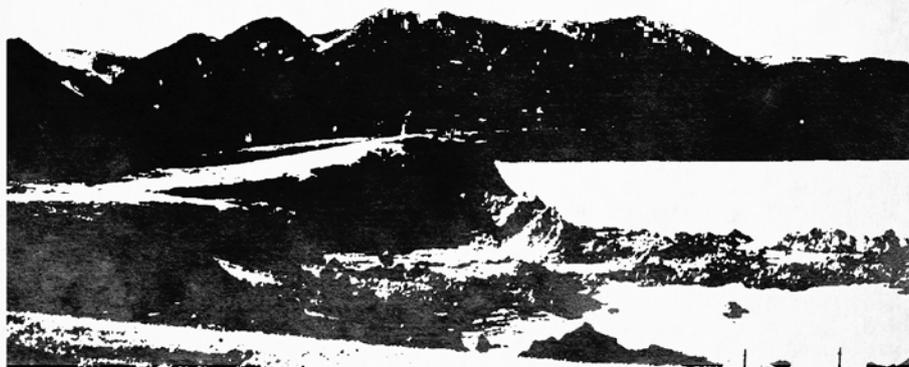
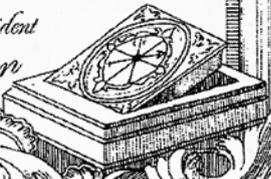


LE CLUB PYTHAGORE
est heureux et fier de vous convier,
le Samedi 3 Février 1903, à la conférence-débat
des célèbres hommes-volants Américains
Orville et Wilbur Wright, de passage en France.

Le Président
Caton



RUE DES RÉCOLLETS, HISTOIRE DOULOUREUSE ET SOMBRE LÉGENDE.

Ce qui va être narré ici se situe lors de l'épisode où le couvent des Récollets fut transformé en prison pour les détenus politiques, sous la terriblement bien nommée « Terreur »... Pour aussi violent et indécent qu'il puisse paraître, le fait étrange que je vais narrer dans ces lignes est hélas, on le verra, tristement authentique.

En 1793, une mienne aïeule, la Comtesse Hortense Fleury de Bressebois, fut incarcérée rue des Récollets avec son jeune fils Xavier, un garçonnet d'une dizaine d'années.

La Comtesse ne manquait pas de charme, et un geôlier, un certain Simon Bonnardel, s'intéressa tout particulièrement à elle.

En femme vertueuse, elle repoussa ses avances avec indignation. Mais, tout comme les autres prisonniers, la Comtesse et son fils mouraient littéralement de faim.

Alors, un odieux chantage commença. Le geôlier leur proposa d'améliorer leur ordinaire, à condition que la Comtesse ne se montrât pas trop farouche.

Elle résista longtemps, mais voyant son fils dépérir petit à petit, pour le sauver, elle finit par céder et accepta de se rendre régulièrement dans

la maison voisine, dite « du vieux puits », celle qu'occupait alors l'infâme geôlier.

Malheureusement, de plus jeunes et de plus accortes prisonnières étant arrivées, le cynique geôlier se détourna de la Comtesse.

Privés de cette pitance qui leur permettait tout juste de survivre, son fils d'abord, et elle ensuite, moururent de faim.

Cependant, avant de s'éteindre, il se dit que la pauvre femme, dans son désespoir et sa haine de son bourreau, proféra une malédiction à l'encontre du geôlier, ainsi que de toute sa descendance.

Je dois à la vérité historique d'avouer ne pas savoir si le dénommé Bonnardel eut à subir de quelconques effets de cette malédiction, mais je le souhaite, aussi peu charitable que ce vœu puisse aujourd'hui paraître...

En tout cas, tous ces faits sont exacts et si je les relate ici, c'est en m'appuyant sur des témoignages écrits, laissés par des personnes ayant été incarcérées rue des Récollets durant la même période que mon aïeule.

*Comte Jules-Henriet
de Bressebois.*

diffèrent selon les auteurs qui se sont penchés sur cette étymologie. En effet, d'autres plumes prétendent qu'il ne faut pas vouloir à toute force coller pour ce nom de rue à de prétendues racines anciennes, souvent sources d'à-peu-près, quand ce ne sont pas des approximations telles qu'elles en viennent à véhiculer des sottises, et même à leur donner une crédibilité alors qu'elles sont fautives et fantaisistes.

Rue des Récollets : le nom de cette rue du vieux Versailles vient du couvent des « Récollets », qui fut construit en 1684 sous Louis XIV pour les religieux de l'ordre des Franciscains, aumôniers de ses armées. Il leur confia la charge d'assurer le service des chapelles de la Maison Royale.

En 1672-1673, en vue de l'installation

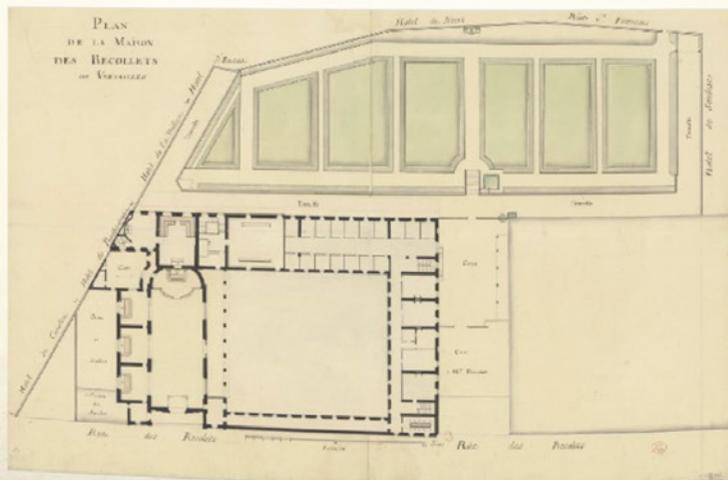
de la Cour à Versailles, Louis XIV édifia une nouvelle église Saint-Julien, confiée aux Récollets, dans un nouveau quartier développé de l'autre côté du Château.

En 1682, la Cour est installée définitivement à Versailles.

Entre 1682 et 1686, Jules Hardouin-Mansart, le premier architecte du roi, bâtit le Grand Commun, annexe du Château, sur l'emplacement de la première église Saint-Julien.

En 1684, il a commencé la construction de l'église Notre-Dame, paroisse du Château et du nouveau quartier, sur la base de la nouvelle Saint-Julien qui était éphémère finalement.

Pour le vieux quartier, il a construit le Couvent des Récollets juste derrière le Grand Commun. Il se situe au 9, rue des Récollets, et c'est d'ailleurs de lui que la rue tire aujourd'hui son nom.



Des trois cloches provenant du couvent, sauvées à la Révolution, l'une porte la datation « 1684 ».

En 1789, après le serment du Jeu de Paume, les députés du Tiers-État, qui cherchaient un lieu pour se réunir avec le clergé, demandèrent asile aux religieux et ces derniers refusèrent. Ils répétèrent finalement le serment à l'église Saint-Louis, qui n'était pas encore cathédrale à l'époque.

En 1793, sous la Terreur, le couvent des Récollets fut transformé en prison pour les détenus politiques. À l'exception du cloître, resté attaché au bâtiment principal, les autres dépendances du couvent et l'autre côté de la rue devinrent des logis, pour la plupart occupés par les personnels de la prison, geôliers, soldats et Gouverneur, l'ensemble créant ainsi le « quartier des Récollets ».

Cette prison jouit d'une bien triste réputation ; on y laissa les condamnés mourir littéralement de faim. À tel point que le citoyen Maubeuge déclara devant la Convention :

« Votre sensibilité sera sans doute émue en apprenant que les infortunés détenus des Récollets ne mangent

jamais de pain et qu'ils s'estiment heureux lorsqu'ils obtiennent de leurs parents quelques subsides dont ils font leur subsistance pour suppléer à la faible portion de riz qui leur est accordée chaque jour... Mettez un terme à leurs maux, mille fois plus cruels que la mort même. S'ils sont coupables, qu'ils soient jugés ; s'ils sont innocents, qu'on les rende à la liberté. »

Malgré cette supplique, le régime des prisonniers ne s'améliora guère qu'après la chute de Robespierre. À ce propos, une sombre et lamentable histoire se déroula, dit-on, dans cette prison. Elle est relatée dans opuscule du Marquis de Bressebois, dont je recommande ici la lecture...

En 1796, le couvent des Récollets fut en partie détruit, puis, en 1799, les bâtiments servirent d'infirmerie aux invalides, pour être transformés par la suite en caserne d'infanterie et cela jusqu'en 1870.

Plus tard, après restauration, les bâtisses devinrent des demeures particulières, dont la plupart furent établies sur les fondations des bâtiments originaux.



Mademoiselle Thérèse Bennardel
12 rue des Missiennaires
Versailles (Seine & Oise)

Versailles, le 3 janvier 1898

Titre de Propriété

Ce présent document fait acte de titre de propriété pour le fonds de commerce nommé *Le Roi Soleil* situé au 157 avenue de Saint-Cloud à Versailles, Seine & Oise.

Comprend :

Un sous-sol avec deux pièces d'une surface de vingt et un mètres carrés ; un rez-de-chaussée comportant trois pièces de cent deux mètres carrés, équipé de rayonnages le long de trois murs à destination de local de commerce et plus particulièrement de livres. Soit une surface totale de cent vingt-trois mètres carrés.

Vente réalisée par-devant moi, Maître Denigalles, le lundi 3 janvier 1898 entre :

- Monsieur Paul Dugommier, libraire retraité, le Vendeur ;
- et mademoiselle Thérèse Bennardel, sans emploi, fille de Charles Bennardel et Marie Bennardel, née Dumont, l'Acquéreur.

La transaction est établie pour la somme de 226 000 francs (deux cent vingt-six mille francs), frais de notaire inclus.

Je déclare avoir pris connaissance de ce document et être en accord avec tout ce qu'il stipule.

M. Paul Dugommier,
le Vendeur

Mlle Thérèse Bennardel,
l'Acquéreur

Me Alphonse Denigalles,
Notaire



Madame Thérèse Passelat
12 rue des Missionnaires
Versailles (Seine & Oise)

Versailles, le 20 juin 1902

Titre de Propriété

Ce présent document fait acte de titre de propriété pour la maison particulière sise au 3 rue des Récollets à Versailles, Seine & Oise.

Comprend :

- un sous-sol avec cinq pièces ;
- un rez-de-chaussée comportant quatre pièces pour une surface de quatre-vingt-dix mètres carrés ;
- un premier étage comportant quatre pièces ;
- et un deuxième étage comportant cinq pièces, dont quatre mansardées ;

Pour une surface totale de quatre cent quatre-vingts mètres carrés.

Attenant, un jardin sur cour d'une surface de cent vingt-deux mètres carrés.

Vente réalisée par-devant moi, Maître Denigalles, le vendredi 20 juin 1902 entre :

- Monsieur Amboise Baguenier, colonel retraité de l'armée française, le Vendeur ;
- et Madame Thérèse Passelat, née Bonnardel, sans profession, fille de Charles Bonnardel et Marie Bonnardel, née Dumont, l'Acquéreur.

La transaction est établie pour la somme de 560 000 francs (cinq cent soixante mille francs), frais de notaire inclus.

Je déclare avoir pris connaissance de ce document et être en accord avec tout ce qu'il stipule.

~~Baguenier~~

M. Amboise Baguenier,
le Vendeur

Denigalles

Me Alphonse Denigalles,
Notaire

Passelat

Mme Thérèse Passelat,
l'Acquéreur

Le Petit Chesnay, 17 juin 1900

Chère amie,

Suite à notre conversation de jeudi dernier chez notre amie commune Yolande d'Albray, je me fais une joie de vous recommander chaudement les servantes dont je vous ai parlé :

- Séraphine Lacanisse, 60 ans, cuisinière, domiciliée 2 rue de l'Orangerie ;

- et Pierrette Dubrevil, 23 ans, femme de chambre, domiciliée 7, rue de Montreuil, toutes deux Versaillaises bon teint.

La première est un pur cordon-bleu, la seconde n'a que le projet de devenir une vedette de café-concert. Mais en attendant ce grand moment de music-hall, elle s'acquitte fort honnêtement des tâches ménagères.

Croyez bien que seule la mutation de mon capitaine de mari me fait me séparer de ses deux perles, dont vous n'aurez, je pense, qu'à vous louer...

Votre dévouée,

Clémence de Brugeon-Tournelle

NOM : FLOQUET, Adélaïde

Né(e) le : 1^{er} juillet 1852

à : Versailles (Seine & Oise)

Embauchée le 7 mars 1898 Vendeuse modèle,
quoique parfois revêche.

Récapitulatif salaires versés

Année 1902 :

Janvier 170 F. (Étrennes comprises)

Février 140 F.

Mars 140 F.

Avril 140 F.

Mai 150 F.

Juin 150 F.

Juillet 150 F.

Août 150 F.

Septembre 150 F.

Octobre 150 F.

Novembre 150 F.

Décembre 150 F.

Total : 1790 F.

Année 1903 :

Janvier 150 F. (Étrennes comprises)

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Total : F.

NOM : GRENIER, Rose-Marie
Né(e) le : 17 mars 1885
à : Suresnes (Seine)
Embauchée le 15 janvier 1901
Aimable, du flair, vendeuse de confiance.

Récapitulatif salaires versés

Année 1902 :

Janvier	200 F. (Étrennes comprises)
Février	150 F.
Mars	150 F.
Avril	150 F.
Mai	160 F.
Juin	160 F.
Juillet	160 F.
Août	160 F.
Septembre	160 F.
Octobre	160 F.
Novembre	160 F.
Décembre	160 F.
<u>Total :</u>	<u>1930 F.</u>

Année 1903 :

Janvier	170 F. (Étrennes comprises)
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	
<u>Total :</u>	<u>F.</u>

Mon chéri,

C'est merveilleux, maintenant le secret de
François Gamain t'appartient.

Dire que le bonheur est à notre portée, mais
comment ne pas éveiller les soupçons
de la folle du logis ?

J'ai hâte de te voir, rendez-vous où tu sais.

Cette rue est vraiment
la paroisse de notre amour.

Je t'aime

Le doux côté de la médaille.

GAMAIN (François), maître de serrurerie de Louis XVI, dont le nom se rattache à la fameuse armoire de fer, né à Versailles en 1751, mort dans la même ville en 1793. D'autres assignent également une date antérieure à sa naissance ; celle que nous indiquons ici a été fournie par un érudit distingué, M. Le Roi, bibliothécaire à Versailles, très versé dans l'histoire de cette ville. Ce qui a pu faire confusion, c'est que le père de Gamain était aussi serrurier du château, à l'époque de Louis XV...

On sait que Louis XVI, encore Dauphin, conçut un goût très vif pour les arts mécaniques ; il prit auprès de lui le fils Gamain pour qu'il lui enseigne la serrurerie, il l'installa au château de Versailles et travailla sous sa conduite durant de longues journées dans un atelier complet monté à cet effet. Devenu roi, Louis XVI donna à Gamain la direction des travaux de son art dans les châteaux royaux, continuant à passer quelques heures avec lui à la forge. À partir de la Révolution, les relations entre les deux compagnons cessèrent presque entièrement, et

lorsque la Cour eut quitté Versailles, après le mouvement des 5 et 6 octobre 1789, les travaux du château furent abandonnés et Gamain dut fermer ses ateliers. Il faut croire que le roi l'avait très maigrement récompensé, car l'état de sa fortune était plus que médiocre.

Gamain était patriote ; il fut nommé membre du conseil général de Versailles et, sur la façade de la maison qu'il habitait, il fit placer cette inscription :

Tyrans, tremblez que la foudre bientôt ne vous réduise en poudre !

Néanmoins, il avait conservé de l'attachement pour son royal élève, et, le 22 mai 1792, Gamain se rendit aux Tuileries, où il avait été appelé secrètement par Louis XVI pour travailler à l'achèvement et à la pose de la porte de fer destinée à fermer la cachette connue sous le nom « d'armoire de fer ».

Le 19 novembre de la même année, c'est-à-dire moins de deux mois après la proclamation de la République, il se présenta chez le ministre Roland, lui révéla l'existence de

cette cachette, et l'accompagna aux Tuileries pour en opérer l'ouverture, qui fut faite en présence de Roland et de l'architecte Heurtier. On sait que cette fameuse armoire contenait des papiers importants qui contribuèrent à la condamnation du roi. L'affaire fit grand bruit, et donna lieu à la création et à la diffusion d'une gravure relatant l'événement sur un mode satirique.

Gamain refusa la récompense que le gouvernement lui offrait, demandant simplement à ne pas être cité, et rentra pour un moment dans l'anonymat. Son nom, en effet, ne fut prononcé ni dans le rapport de Roland, qui dit que cette découverte est due « à l'ouvrier qui a fait l'armoire » (et qui ne le nomma que plus tard), ni dans l'interrogatoire du roi.

Cependant, pour la régularité de la procédure, une confrontation eût été indispensable, Louis XVI niant basement l'évidence, déclarant n'avoir aucune connaissance de cette armoire où l'on avait trouvé tous ses papiers, contestant jusqu'à sa propre écriture.

Et maintenant, quel mobile peut-on assigner à la trahison de Gamain ? Ce n'était pas l'intérêt, puisqu'il n'avait rien demandé et rien reçu.

C'était plus une vengeance. À ce qu'il disait, il avait été empoisonné aux Tuileries le jour même de la pose de l'armoire, au moyen d'un verre de vin et d'une brioche saturés de sublimé corrosif, qui lui avaient été offerts après son travail par Louis XVI ou Marie-Antoinette. Rentré chez lui agonisant, il fut sauvé par un vomitif énergique, mais demeura entre la vie et la mort jusqu'au moment où, pouvant se lever de son lit de douleur, il était venu à Paris faire sa dénonciation.

Tel est le récit qu'il n'a cessé de répéter oralement jusqu'à la fin de sa vie, sans qu'aucun écrit ne vint l'attester...

Ce qui est attesté, c'est qu'il ne fit plus dès lors que languir, traînant à travers les rues de Versailles un corps accablé d'infirmités, les cheveux blanchis, les dents tombées, le visage défiguré par un tic nerveux et sillonné de rides profondes, un bras et une jambe paralysés, etc.

Le 8 Floréal an II (27 avril 1794), le représentant Musset déposa une pétition de Gamain, dans laquelle, après avoir raconté les faits relatifs à l'armoire de fer et à l'empoisonnement dont il se disait la victime, il se décrivait comme absolument incapable de subvenir désormais aux besoins de sa famille, et réclamait un secours. Il produisait à l'appui de sa demande les certificats des médecins Lameiran et Voisin, qui le soignaient dans sa maladie depuis quatorze mois. Gamain était encore à cette époque membre du conseil général de la commune de Versailles.

La Convention, vivement émue, chargea ses comités de secours et de liquidation de faire un rapport sur cette pétition, dont elle ordonna le dépôt aux Archives nationales, comme « un monument de la scélératesse du dernier tyran ».

Le 23 du même mois, le député Peyssard présenta le rapport, dont les conclusions furent adoptées. En conséquence, la Convention rendit le décret suivant :

« François Gamain, empoisonné par Louis Capet le 22 mai 1792 (vieux style), jouira d'une pension annuelle et viagère de la somme de 1 200 livres, à compter du jour de l'empoisonnement ».

Une chose est assez remarquable : les pièces manuscrites de ce mystérieux dossier ont été enlevées des Archives à l'époque de la Restauration. Ainsi, on ne retrouva ni la pétition, ni le procès-verbal de la séance du 8 Floréal (ces deux pièces ont été imprimées au *Moniteur universel*), ni l'original du rapport de Peyssard (imprimé, lui, dans le *Bulletin des lois*), ni les certificats des médecins et de la commune de Versailles, ni l'enquête ordonnée par le comité des secours publics. Ces dernières pièces, les plus intéressantes, et qui sont restées manuscrites, ont été probablement détruites, car, à plusieurs époques, des historiens français et étrangers en ont vainement cherché les traces.

Certes, nous ne concluons pas systématiquement que Louis XVI a réellement empoisonné le serrurier Gamain ; mais après tout, nous ne regardons

pas la chose comme impossible ; l'Histoire des rois nous fournit plus d'un exemple de cette nature. C'était une tradition en quelque sorte classique, dans l'Ancien Régime, de faire disparaître ces sortes d'instruments, complices obscurs et possesseurs irresponsables d'un secret d'État. Dans la situation périlleuse où était alors le roi, à la veille de sa chute, poussé par la reine, il a pu juger cette mesure extraordinaire indispensable et justifiée par la raison d'État. Qu'était la vie d'un malheureux homme du peuple comparée à la sécurité du roi de France et au salut de la monarchie ? On peut supposer, il est vrai, que Gamain a simplement exploité les passions du temps et inventé de toutes pièces cette triste histoire pour se faire donner une pension ; mais alors il faut admettre chez cet homme une infernale adresse pour avoir pu tromper ainsi les médecins et tout le monde. Et puis, il reste toujours ce fait étrange de la disparition des pièces principales de cette mystérieuse affaire...

En 1836, le Bibliophile Jacob (Paul Lacroix) publia dans Le

Siècle du 27 et du 28 septembre une dissertation fort curieuse sur ce sujet. Il l'a plus tard réimprimée dans ses œuvres sous le titre suivant : *Évocation d'un fait ténébreux de la Révolution française*. Beaucoup de renseignements lui avaient été fournis par des personnes très honorables de Versailles, ayant bien connu Gamain. L'impression de ces personnes, après tant d'années, était favorable au récit du malheureux. M. Lacroix, fort opposé aux idées révolutionnaires et ne parlant même de ces temps qu'avec une horreur souvent puérile, n'en concluait pas moins que Gamain avait été empoisonné. Mais l'effet produit l'effraya un peu, et il se crut obligé d'ajouter dans sa réimpression que ce ne pouvait être « ni par le roi ni par la reine ».

Par qui donc ? Par les gens de l'entourage ? La responsabilité n'en resterait pas moins à ceux à qui profitait le crime. Au reste, l'estimable érudit, consulté par nous en 1863, quand nous poursuivions à notre tour notre enquête, nous a écrit « qu'il n'avait pas dit tout ce qu'il savait »...

« Ceci est mon histoire. Elle est édifiante à plus d'un titre : elle mettra fin à toutes les hypothèses sur un secret que certains, même parmi ceux qui m'assistent dans ce que je sens être la fin de ma vie, ont tenté - et tentent encore - de m'arracher. Aussi est-ce en secret que je rédige ce mémoire : je suis François Gamain, « très fidèle sujet » de sa Majesté Louis le Seizième.

J'étois serrurier des Cabinets du laboratoire du Roy. C'est moy qui lui ai appris la serrurerie, qui est devenue par après, avec la chasse, une de ses occupations favorites. C'est moy aussi qui l'ai aidé à construire une cache secrète pour ses documents, dans un appartement parisien des Tuileries, en mai de l'an 1791. Oui, je dis bien 20 mai 1791. Je me suis volontairement trompé d'un an au procès, pour ne pas être accusé d'avoir tant tardé à faire cette déclaration, cette révélation. Mais j'étois encore, à cette époque, gravement malade et je n'étois pas en état de réagir comme je l'aurois voulu.

Ce travail de l'armoire de fer compte parmi mes chefs-d'œuvres, mais c'est aussi à lui, je le crois fermement, que j'ai dû de me débattre dans ces souffrances qui m'ont rongé le ventre et les entrailles pendant plus de quinze mois...

Si je m'en suis sorti, je ne le dois qu'à ce que notre curé nommerait un miracle, à moins que seule la haine ne maist donné les forces nécessaires pour survivre et me venger de ce roy-Borgia...

Avec quelle délectation n'ai-je pas ouvert, le 20 novembre 1792, la fameuse cache aux hommes de la Convention, qui ne l'avoient point trouvée ! Les artistes, à l'époque, s'en étaient donné à cœur joie, et je ne résiste pas au plaisir de joindre à ce mémoire une gravure acquise par mes soins : on y voit l'ouverture de la fameuse armoire de fer.

L'idée du fantôme de Mirabeau dans le placard m'a bien réjoui ! De même que le citoyen Capet, en médaillon, crachant son venin dans le bonnet phrygien ! Peut-être ce même venin avait-il déjà rempli un verre à moy offert un certain 22 mai... Je ne sais si les événements qui ont suivi ont à voir avec une punition du ciel, toujours est-il qu'ils entrent tout à fait dans ma vengeance... Quoi qu'il en soit, le 30 janvier 1793, il m'a semblé que mes maux estoient terminés... Je croyois pouvoir recommencer ma vie, ou plutôt la finir sans cette brûlure qui m'ulcérât depuis près de deux ans. La suite me montra qu'il n'en iroit point si aisément...

Ce que personne ne sait de façon sûre, c'est qu'il existe une seconde armoire de fer. Celle-ci m'appartient en propre. Et les « archives » qu'on y trouvera ont une tout autre valeur que les papiers d'un Roy de France qui empoisonnoit ses amis... En effet, dans cette seconde armoire de fer se trouve mon trésor : il est constitué de pierres précieuses et de bijoux anciens, gage secret à moy donné en récompense de mon travail... Un trésor qui vaut plus que son pesant d'or, sans aucun doute une fraction de ce que pouvoit valoir le célèbre collier de la Reine... Je pense qu'on n'a été si généreux avec moy que parce qu'on espérait récupérer le tout une fois que j'aurois « disparu »...



Mais pour quelque obscure raison – un présage ? – j'ai eu l'idée de ne pas révéler de suite au roy comment s'ouvrait la fameuse armoire des Tuileries, prétextant une clef à parfaire... Juste le temps pour moy de me rendre à Versailles chez un mien ami, géôlier de son état, et de lui demander moyennant quelques Louis, d'y cacher mon salaire...
 Salaire royal, aux deux sens du terme, pour un travail si précieux et si secret qu'il me valoit déjà condamnation à mon insu !
 Je ne suis revenu aux Tuileries que dans l'après-midi du 22 mai, et j'ai alors ouvert la cache, qui estoit dissimulée derrière les lambris de la chambre du Roy ; et c'est alors que j'ai accepté la brioche et le verre que je pensois être celui de l'amitié... Ironie ! J'estois donc, au moment où je bus le poison, en possession d'un trésor qui représentoit de quoi m'offrir une convalescence rapide, agréable et même plus que cela... mais n'estois plus en état de l'aller quérir...

Après un temps de souffrances atroces qui m'empêcha de sortir de chez moi durant des mois, je redevins totalement moi-même, mais je ne pus malgré tout récupérer mon bien... D'abord parce que lorsque j'ai voulu le reprendre, ce trésor Bonnardel n'était plus à son poste à la prison des Récollets, et que je n'avois donc plus mes entrées dans sa maison du Vieux Puits...

Bien sûr, j'avois de quoi soudoyer le révolutionnaire le plus endurci ! Mais j'ai dû me résoudre à attendre la fin d'une époque plus que troublée, où la moindre suspicion d'avoir traité avec le roy ou d'agir de façon suspecte pouvoit vous mener sur la machine à Guillotin ; et je n'avois pas échappé au poison royal pour finir sur l'échafaud républicain !

Et ce jour d'huy, 19 Ventôse, alors que je peux encore retourner en ces lieux, alors que je pourrois enfin récupérer un bien si chèrement payé, je sens la camarde qui rôde en mon logis, où je suis seul, sans plus pouvoir bouger de mon lit, et c'est à grand-peine que je puis écrire la fin de ce mémoire qui me remet en teste des événements qui, peu ou prou, m'ont tué...

Ayant compris que ne profiterai jamais de mon trésor, j'ai accepté d'écrire ce mémoire et le laisserai celi dans la maison où je réside... Sans doute, un jour proche ou lointain, quelqu'un l'exhumera-t-il de la cache que j'ai préparée dans mon plancher...

Il pourra, après sa lecture, savoir où repose mon trésor : cette seconde armoire, fut scellée (et celée) par Bonnardel et moy dans un des murs du sous-sol de la maison du Vieux Puits, qu'occupait alors le chef-geôlier de la prison... Avec les travaux qui ont été faits depuis dans ce quartier des Récollets, Dieu seul sait maintenant où se trouve précisément mon trésor !

Est-ce drôle, si je puis dire ! J'ai lutté contre le poison, je l'ai vaincu, et ce qui m'a rongé ensuite, c'estoit la simple idée de ne point profiter de ces richesses ! Et maintenant que j'accepte de m'en défaire au profit d'un être que je ne puis connaître, maintenant que j'ai pris mon parti que peut-être un jour quelque citoyen avisé puisse jouyr de la découverte de cette petite armoire de fer, il m'apparaist que je serai plus serein pour attendre la Mort...

Faict à Versailles, le 19 Ventôse an 1.

Gamain

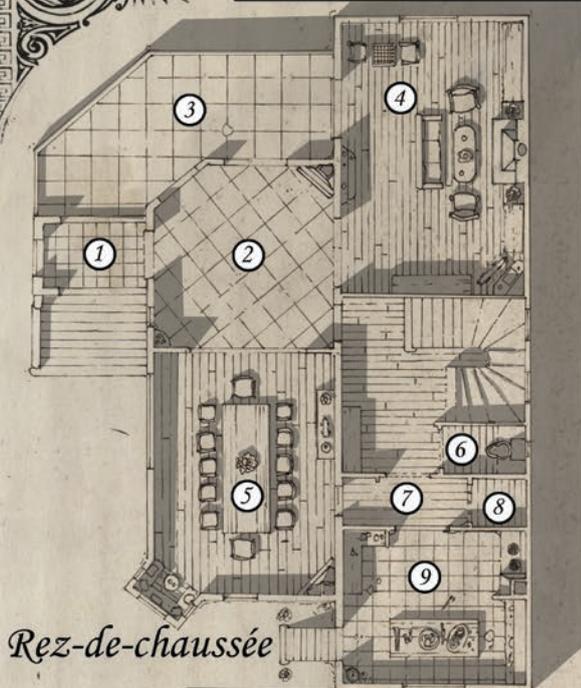
Plan de la ville de Versailles

***** Légende *****

- 1 - Maison des Passelat
- 2 - Séraphine Lacanisse
- 3 - Pierrette Dubreuil
- 4 - Librairie «Le Roi Soleil»
- 5 - Colonel Baguenier
- 6 - Adélaïde Floquet

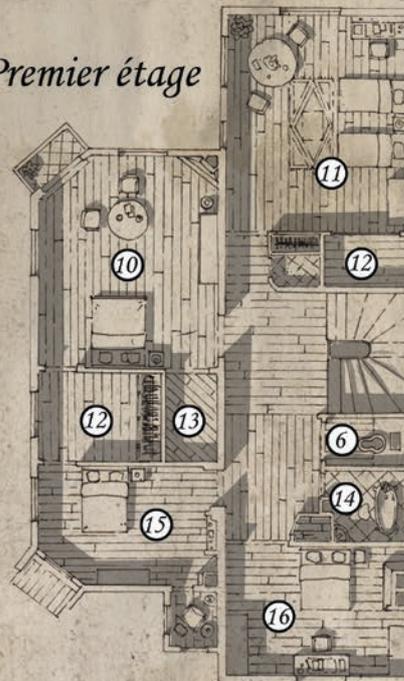


☆ Plan du N°3 de la rue des Récollets ☆
à Versailles

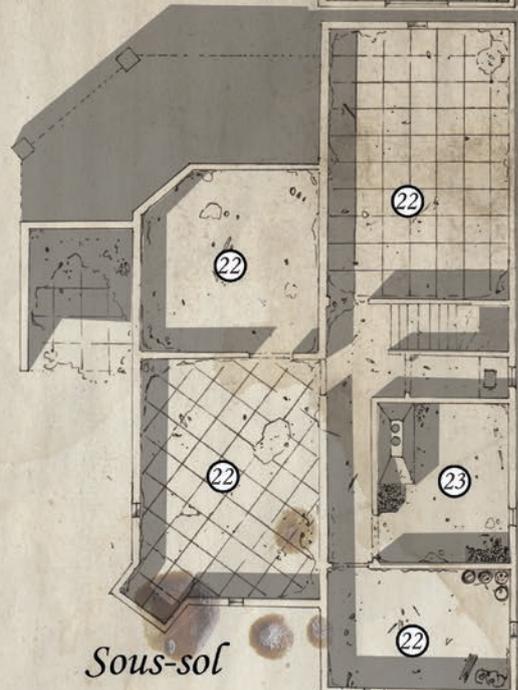
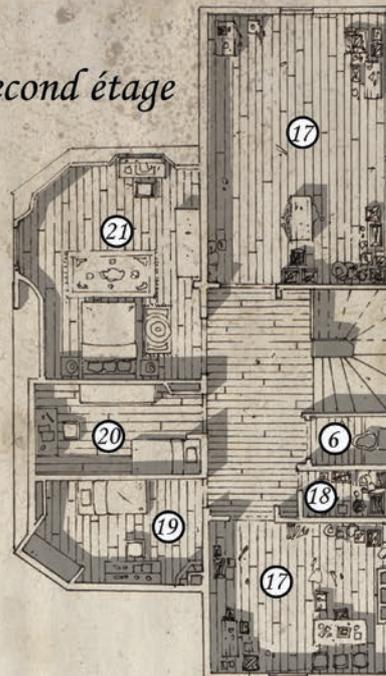


Rez-de-chaussée

Premier étage



Second étage



Sous-sol

☆☆☆☆☆☆ Légende ☆☆☆☆☆☆

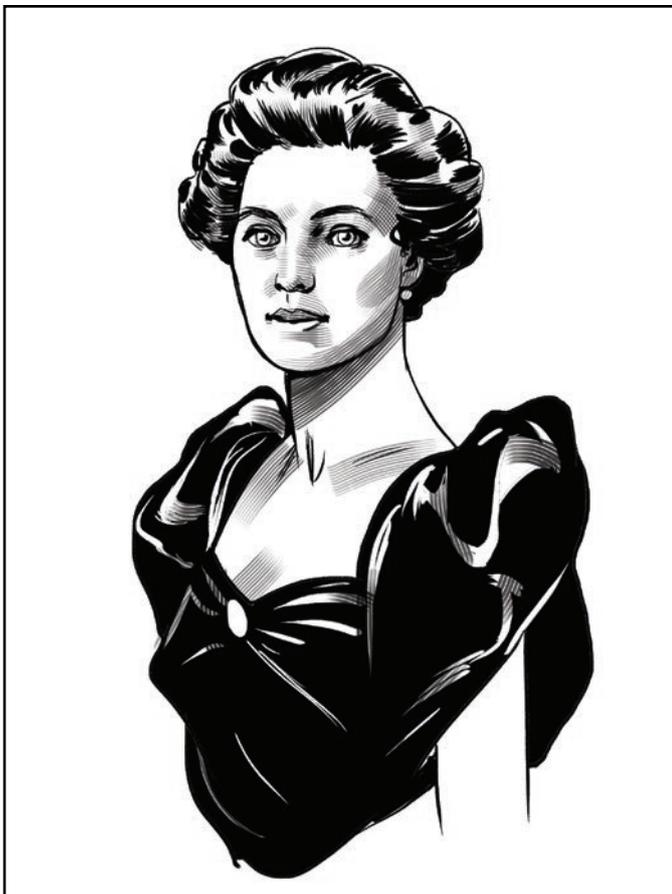
- | | | |
|--------------------|---------------------------|---------------------------|
| 1 - Porche | 9 - Cuisine | 17 - Greniers |
| 2 - Hall | 10 - Chambre de Thérèse | 18 - Débarras |
| 3 - Terrasse | 11 - Chambre | 19 - Chambre de Séraphine |
| 4 - Salon | 12 - Toilette | 20 - Chambre de Pierrette |
| 5 - Salle à manger | 13 - Penderie | 21 - Chambre d'amis |
| 6 - WC | 14 - Salle de bain | 22 - Caves |
| 7 - Office | 15 - Chambre de Hyacinthe | 23 - Calorifère |
| 8 - Laverie | 16 - Chambre d'amis | |



Hyacinthe Passelat



Thérèse Passelat



Solange Bonnardel



Adélaïde Floquet



Madame Louise



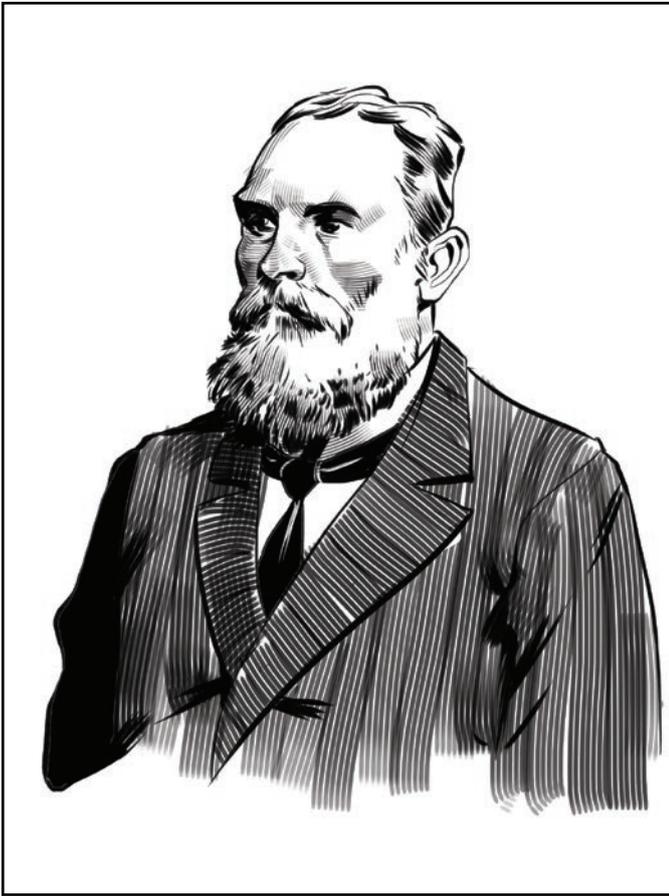
Pierrette Dubreuil



Rose-Marie Grenier



Séraphine Lacanisse



Hippolyte Desmarests